

Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh.uqam@gmail.com

PV Assemblée générale du 5 octobre 2020

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition d'ouverture à 13h23.

Proposition appuyée

Adopté à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Emmanuelle Boisvert assure l'animation de la présente assemblée générale

Que Laurence Coursol assure le secrétariat de la présente assemblée générale

Que Laurence Summers assure la garde du senti

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.3 Ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Procédure d'ouverture

1.0 Procédures

2.0 Plan d'action

3.0 Budget

4.0 Élections

5.0 Varia

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1.0 Procédures

Que l'on dépose les avis de motion suivants :

Que l'on ajoute un poste à l'exécutif (à ajouter à la Charte, article 4.3), décrit comme suit:

Responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant-es provenant de l'international

1. gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire ; s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les affaires internes et dans les activités de l'association;

2. être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'AFESH-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant·e·s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur;
3. coordonner le travail des étudiant·es qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences humaines et de l'université du Québec à Montréal qui traitent de questions relative à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant·e·s étranger·ère·s ;
4. assurer les liens entre l'AFESH-UQAM et les divers intervenant·e·s qui sont situé·e·s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive et antioppressive;
5. assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'AFESH-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant·e·s étranger·ère·s ».

Que l'on adopte les modifications en gras, au chapitre 5 de la régie interne.

Chapitre 5 : Politique de subventions

5.1 La politique de subvention a pour but de servir de guide pour l'attribution des subventions qu'accorde l'Association.

5.2 Le présent chapitre de la politique de Régie interne sert d'encadrement aux projets subventionnés par l'Association et aux suivis devant être faits par l'exécutif et la PIM à la suite de l'attribution d'une subvention.

5.3 Ne sont admissibles que les demandes de subventions de personnes, d'organismes ou d'entreprises respectant les buts et objectifs de l'Association.

5.4 Les subventions ont pour objectif d'aider prioritairement les membres et les associations de programme dans la réalisation de projets destinés à contribuer à la qualité de vie, à l'environnement ou à la conscientisation sociale ou culturelle des membres de l'Association.

5.5 Les demandes externes sont traitées selon les priorités suivantes :

- a) Les demandes ayant un lien direct avec les buts, principes et revendications de (l'ASSÉ et/ou) ayant un lien direct avec le plan d'action de l'AFESH;
- b) Les demandes ne disposant pas de source de financement régulière;
- c) Les demandes n'ayant reçu aucune subvention de l'AFESH dans l'année budgétaire courante.

5.6. On entend par prioritaires que les groupes internes reçoivent 60% et les groupes externes 40% de l'enveloppe budgétaire de la PIM pour une session en cours.

5.7. S'il n'y a pas assez de groupes internes ayant soumis une demande de subvention; l'argent peut alors être redistribué aux groupes externes; et vice-versa.

5.8. On entend par groupe interne; un groupe/projet dont au moins un membre est membre de l'AFESH-Uqam.

5.9 Les demandes internes et externes sont traités selon les mêmes critères : contribuent à la conscientisation sociale(1) ou culturelle(2) des membres de l'Association. Ils doivent également avoir une vocation écologiste(3), féministe(4) et anti-raciste(5). 1 point est donné par critère. Un groupe ne peut avoir 100% de sa demande que s'il a tous les critères.

5.10 Les demandes suivantes ne sont pas éligibles à une subvention de l'AFESH :

- a) Toute demande visant une seule personne;
- b) Toute demande pour ou par des organismes ou des fondations de bienfaisance;
- c) Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise à but lucratif et/ou d'une activité d'une entreprise à but lucratif;
- d) Toute demande visant une activité à but lucratif;
- e) Toute demande allant à l'encontre des revendications, Statuts et règlements et principes de l'AFESH;

f) Toute demande devant servir à financer des activités ou projets crédités par l'UQAM ou provenant de l'un des services de l'UQAM.

g) Toute demande contribuant à la promotion d'un parti politique ou d'une activité d'un parti politique

5.11 Le montant total accordé ne peut être supérieur à 1000\$.

5.12 Un maximum de 40% du montant de l'enveloppe de subvention est attribué à la session d'automne, de juillet à décembre inclusivement. La différence, au minimum 60%, est distribuée de janvier à juin.

5.13 Les demandes doivent être faites par le biais du formulaire inclus dans la politique de subvention pour que sa requête soit analysée par la Plénière intermodulaire.

5.14 Le formulaire devra être remis en version finale au plus tard la 5e semaine de la session pour qu'il soit traité.

5.15 Toutes les demandes de subvention sont analysées par la personne occupant le poste de Secrétaire à la trésorerie de l'Association. Cette dernière transmet à la Plénière intermodulaire les demandes qui rencontrent les exigences du présent chapitre.

5.16 La Plénière intermodulaire évalue uniquement les demandes de subvention transmises par la personne Secrétaire à la trésorerie. La décision de la Plénière est sans appel.

5.17 La Plénière intermodulaire peut, si elle le juge nécessaire, former un sous-comité qui évaluera les demandes de subvention avec la participation de la personne Secrétaire à la trésorerie.

5.18 Le sous-comité ainsi formé aura les mêmes pouvoirs de décision que la Plénière intermodulaire. La décision du sous-comité peut faire l'objet d'un appel auprès de la Plénière intermodulaire, si cette dernière le juge nécessaire ou sur requête de la personne requérant.

5.19 La période pour faire appel est de dix jours suivant la réception de la réponse. La demande en appel devra cependant arriver une semaine avant la Plénière intermodulaire, qui tranchera en cas de litige.

5.20 Le formulaire de demande de subvention est disponible à la permanence de l'Association **et sur le site internet.**

5.21 La demande de subvention sera analysée à la Plénière intermodulaire suivant la date de remise du formulaire.

5.22 Advenant le cas où l'enveloppe budgétaire de subvention ne serait pas épuisée, des demandes supplémentaires peuvent être traitées par la PIM, après la date limites de remises des demandes.

5.23 La présence d'un représentant ou d'une représentante du projet est obligatoire à la Plénière intermodulaire, à moins d'entente contraire avec la personne Secrétaire à la trésorerie.

5.24 Le groupe devra fournir à l'Association un bilan financier complet démontrant que l'argent versé a servi à atteindre les objectifs liés à la demande de financement. Le bilan devra être déposé quatre (4) semaines après la fin du projet subventionné.

5.25 Dans un cas d'urgence, le Comité exécutif a le pouvoir d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 150\$, dans le cas où les délais considérés à l'article 5.14 ne pourraient être respectés.

2.0 Plan d'action

Il est proposé une plénière de 10 min sur le plan d'action
Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Il est dûment proposé que l'Afesh fasse un appel d'offre pour une nouvelle plateforme pour les assemblées générales et qu'elle invite les autres associations et syndicats à y participer

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

3.0 Budget

Il est proposé d'adopter le budget

Dûment appuyé

Proposition d'amendement: prendre 600 \$ de la case représentation des instances et la mettre dans la case dons.

Dûment appuyé

Proposition de sous-amendement: et de le mettre: don à la librairie Racine

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Retour à l'amendement:

Adopté à l'unanimité

Retour à la proposition principale

Proposition d'amendement: Que l'on mette l'argent non affecté soit transféré au fond de grève

Dûment appuyé

Proposition de sous-amendement: ajouter : tout en gardant un fond de roulement de 100 000\$

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement:

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition principale:

Adopté à l'unanimité

Il est proposé de faire une présentation des états financiers 2019-2020

Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'adopter les états financiers présenté par Bruno pour 2019-2020
Dûment proposé
Adopté à l'unanimité

Il est dûment proposé de mandater la firme Maziars pour les états financiers 2020-2021
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

4.0 Élections

Il est dûment proposé de présenter les différents postes aux élections
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

- Secrétaire à la coordination

- Secrétaire aux finances

Myriam Chouinard dépose sa candidature
Élue à l'unanimité

- Secrétaire aux affaires académiques

Vincent Pouliot dépose sa candidature
Élu à l'unanimité

- Secrétaire aux affaires internes

Roxanne Lachance dépose sa candidature
Élue à l'unanimité

- Secrétaire aux affaires externes

Mégane Tremblay dépose sa candidature
Élue à l'unanimité

- Secrétaire à l'information

Alex Vaillant dépose sa candidature

Élue à l'unanimité

- **Secrétaire à la mobilisation**

Abir dépose sa candidature

Élue à l'unanimité

- **Secrétaire aux études avancées**

Justine Grandmont dépose sa candidature

Élue à l'unanimité

- **Secrétaire aux affaires féministes**

Mathilde LaRoche dépose sa candidature

Élue à l'unanimité

- **Secrétaire aux affaires uqamiennes**

5.0 Varia

**Il est proposé de fermer l'assemblée générale à 15h44
dûment appuyé**

Adopté à l'unanimité